EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION $4-2023 / N^{\circ}14$

SEANCE du 11 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES : Contre : 0 Pour : 7 Abstention : 4 Date de la convocation : 30.06.2023

L'an deux mil vingt-trois et le onze juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

<u>Présents</u>: ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, VIALATTE Jacky, MANENT Corinne, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, VIAL Anne-Claire, LASSAGNE Cécile.

Absents excusés: BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, REBOUL Grégory

Objet : Projet d'exploitation d'une unité de méthanisation présentée par SAS AGRI BIOGAZ sur la commune d'Allan.

Par arrêté Préfectoral la société AGRI BIOGAZ sur la commune d'Allan, en vue d'exploiter une unité de méthanisation située lieu- dit « Colas » à Allan, a fait l'objet d'une consultation du public pendant une durée de quatre semaines à compter du mardi 30 mai 2023 et jusqu'au 27 juin 2023 inclus.

Notre Conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'enregistrement car notre commune est située dans le rayon de 1 km concernée par le plan d'épandage du digestat.

Cette délibération retire et remplace la délibération n°3-2023/N°4 du 5 juin car l'avis ne pouvait être pris en considération que s'il est exprimé dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public soit entre le 28 juin au 12 juillet 2023.

Le Conseil Municipal,

Avec 4 abstentions et 7 votes pour, après en avoir délibéré :

- **Emet** un avis favorable au projet d'unité de méthanisation dans les conditions connues et présentées à ce jour.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus. Pour extrait conforme A St Gervais sur Roubion, le 17/07/2023

> Le Maire Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la Publication le 17/07/2023 Et de la réception en Préfecture le 17/07/2023

Le Maire